

grande partie ne consiste-t-elle pas en pin du Sud?

M. AMES : Non, le bois expédié des Etats-Unis consiste surtout en ce qu'on appelle "Douglas fir" et en pin d'Oregon, de la côte du Pacifique qui vient de l'Oregon du Washington. Nous avons maintenu que les produits canadiens étaient quelque peu supérieurs aux produits américains et que si un léger avantage nous était accordé nous pourrions approvisionner le marché australien avec les produits forestiers de la Colombie-Anglaise.

Pour entrer dans plus de détails permettez-moi d'indiquer les principaux articles de nos exportations actuelles :

Relevé des exportations de certains produits canadiens en Australie, durant l'exercice expiré le 31 mars 1910.

Articles.	Valeur.
Conserves de poisson..	\$ 475,000
Instruments aratoires et machines..	1,260,000
Papier à imprimer (surtout à jour- naux..)	800,000
Bois de service brut..	340,000
Bicyclettes, moteurs, automobiles, etc.	300,000

Le total de nos exportations en Australie est de \$3,900,000, et ces cinq articles forment 80 p. 100 de tout ce que nous vendons à ce pays. En 1909 nous avons expédié pour \$650,000 de rails et d'éclisses. A l'époque où je me trouvais dans ce pays, on en faisait l'essai sur le chemin de fer de Victoria et j'ai été informé par sir Thomas Tait qu'on s'en est montré satisfait. Il est facile de comprendre de quel avantage serait pour nous une faible réduction du tarif sur ces six articles.

Prenons comme exemple le poisson en boîtes. Cette importation australienne consiste surtout en saumon et s'élève à environ \$2,285,000 par année et la part du Canada n'atteint que \$471,000, c'est-à-dire environ 21 p. 100, ou un cinquième de l'importation totale: les quatre autres cinquièmes sont fournis par les Etats-Unis. Le droit sur le saumon en boîtes importé en Australie, quelle que soit sa provenance est de livre par livre. Si nous obtenions une faible réduction, nous augmenterions certainement nos exportations au détriment de nos voisins. L'Australie accorde déjà une réduction de $\frac{1}{4}$ de denier par livre sur le poisson venant du Sud-Africain. Il existe donc un précédent et il n'y a pas de raison pour que l'Australie ne consente pas à une réduction sur le poisson canadien.

Prenons maintenant le bois: en 1910 l'Australie a importé pour \$10,278,000 de bois de service; les importations des Etats-Unis représentent une somme de \$4,500,000; celle de la Norvège et de la Suède \$2,600,000 et celle du Canada \$375,000. Ainsi les Etats-Unis expédient en Australie douze fois plus de bois que nous et ce bois est le même que nous produisons et de qualité un

peu inférieure. Les droits sur ce bois sont de 2s. 6d. par 100 pieds de superficie. Avec une légère réduction en notre faveur, la Colombie-Anglaise pourrait expédier beaucoup plus de bois qu'à présent en Australie. Le pin blanc de la Nouvelle-Zélande expédié à l'Australie n'est frappé que d'un droit de 6d. par 100 pieds. Si nous obtenions la même faveur, notre position serait de beaucoup meilleure qu'elle n'est.

Un autre produit que nous pourrions expédier en grande quantité à certaines saisons de l'année, ce sont les pommes. Il m'a été donné de visiter quelques-uns des plus beaux vergers de la Tasmanie où la culture des pommes atteint probablement le plus haut point de perfection dans le monde entier, mais comme personne ne l'ignore les saisons alternent entre le Canada et l'Australie. J'étais dans la Tasmanie au mois de novembre et les pommiers étaient en fleurs; nous étions au commencement du printemps. La récolte des pommes se fait en février et mars. Dans ce pays il n'y a pour ainsi dire plus de pommes en octobre, novembre et décembre qui sont les mois par excellence pour les pommes canadiennes.

La Nouvelle-Zélande a tenu compte de la différence dans les saisons en réduisant son tarif de 1d. à $\frac{1}{2}$ d. par livre, pendant les mois de novembre et décembre, pour favoriser l'importation des pommes des pays septentrionaux, bien qu'elle-même exporte de grandes quantités de pommes durant la saison propice.

Je ne verrais pas d'inconvénient à ce que, pendant certains mois de l'année, alors que le marché canadien est presque dépourvu, nous admettions les pommes de la Tasmanie à des taux réduits. Nous pourrions échanger quantité d'autres fruits, au moyen de semblables arrangements.

Les mêmes conditions existent pour les œufs—on pourrait les admettre à des conditions plus favorables quand le pays qui importe en a le moins et que le pays qui exporte en a le plus.

Un autre article important d'exportation, c'est le papier à journal. Il est admis en franchise en Australie, quelle que soit sa provenance. Si nous obtenions des Australiens qu'ils frappent d'un léger droit le papier à journal des pays étrangers, tout en continuant à admettre le nôtre en franchise, cela nous donnerait un avantage énorme et je ne crois pas que le prix du papier en serait plus élevé car nous pouvons en exporter infiniment plus que nous n'en consommons.

Et encore, si l'Australie voulait abaisser quelque peu son tarif sur le papier d'emballage fabriqué par le procédé Kraft et nous concéder un léger avantage, nous

M. EMMERSON.